



**DÉCISION ANRT/DG/N°08/2020 DU 06 JUILLET 2020
PORTANT TRANSFERT FORCE
DU NOM DE DOMAINE «MASEN.ORG.MA»
AU PROFIT D'UN NOUVEAU TITULAIRE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE
DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS,**

- Vu la décision ANRT/DG/n°12/14 du 27 moharram 1436 (21 novembre 2014) relative aux modalités de gestion administrative, technique et commerciale des noms de domaine internet «.ma», notamment ses articles 33 et 44 ;
- Vu le courrier reçu par l'ANRT, en date du 22 juin 2020, de la part de l'Agence Marocaine pour l'Energie Durable (MASEN), contestant le nom du Titulaire du nom de domaine «masen.org.ma», tel que figurant sur la base de données «WHOIS», et demandant, aux termes de sa requête, le transfert de ce nom de domaine en son propre nom ;
- Vu que MASEN est une société anonyme d'Etat chargée de réaliser le programme de développement de projets intégrés de production d'électricité au Maroc ;
- Vu la lettre de mise en demeure N°ANRT/MA/2020/17 du 24 juin 2020 adressée par l'ANRT, conformément à la réglementation en vigueur, au représentant du titulaire actuel (« Nyna Dycolay ») du nom de domaine «masen.org.ma», par laquelle l'ANRT le met en demeure de lui communiquer les éléments démontrant son droit sur ledit nom de domaine et vu qu'aucune réponse n'est parvenue à l'ANRT de la part du Titulaire précité dans le délai fixé ;

DECIDE :

Article premier :

En application des dispositions de la décision ANRT/DG/n°12/14 susvisée, il est procédé au transfert forcé du nom de domaine «masen.org.ma» pour le compte du nouveau titulaire **«Agence Marocaine pour l'Energie Durable (MASEN)»**.

Article 2 :

La présente décision est notifiée, conformément à la réglementation en vigueur, à :

- l'ancien Titulaire («Nyna Dycolay») ;
- «GENIOUS COMMUNICATION», en tant que Prestataire actuel du nom de domaine «masen.org.ma» et qui en fera son affaire personnelle de la faire parvenir à l'ancien Titulaire ;
- l'«Agence Marocaine pour l'Energie Durable (MASEN)».

Article 3 :

Le Directeur Central chargé de la Mission Réglementation à l'ANRT et le Directeur chargé de la Gestion des Noms de Domaine «.ma» sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature et qui sera publiée sur les sites web (www.anrt.ma et www.registre.ma).

**Le Directeur Général de l'Agence Nationale
de Réglementation des Télécommunications**

Az-EI-Arabe HASSIBI